

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MARDI 12 JANVIER 2016 À 19 H.

Sont présents :	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1 et maire suppléant
	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2
	M. John Pineault	Conseiller no. 3
	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire suppléant souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire suppléant ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 16-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 16-01-002

Lecture et adoption des procès-verbaux des 7 et 15 décembre 2015

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance

- Radio Anticosti inc. – Remerciements pour la généreuse contribution au projet de modernisation du système radio.

Point 5.

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 31 décembre 2015.

Mme Annie Gosselin s'absente de la salle.

Il est proposé par M. John Pineault, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015.

Mme Annie Gosselin est de retour.

Point 6. Résolution # 16-01-003

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 15-12 au montant de 90 109.11 \$.

Point 7. Résolution # 16-01-004

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 15-12.1 totalisant une somme de 50 750.12 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 31 décembre 2015.

Point 8.Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- Association des directeurs municipaux Qc 790.69 \$
Adhésion et assurance 2016
- Candock 17 209.97 \$
Quai flottant pour agrandissement au port
- Centre régional de services aux bibliothèques 841.89 \$
Cotisation annuelle 2016
- Centre de réparation mécanique de l'île 742.91 \$
Chauffe-huile et huile – Camion à déchets
- Degremont Limitée 1 011.78 \$
Amortisseurs et rotules - Dégrilleur
- Distribution J.R.V. inc. 3 644.71 \$
Barrière écluse – Mezzanine du garage municipal
- Distribution J.R.V. inc. 4 505.89 \$
Réparation de la tête de pompe et du moteur – Puits d'eau potable
- Express Havre-St-Pierre 783.84 \$
Transport de notre surfaceuse jusqu'à Montréal
- Foss National 858.72 \$
Carburant – Novembre 2015
- Groupe Cadoret 3 202.05 \$
Relevé de terrain – Site d'enfouissement
- L'Accommodeur Malouin inc. 765.92 \$
Bois, ampoules au sodium et diverses fournitures
- Laurentide re/sources inc. 1 294.85 \$
Traitement des résidus domestiques dangereux (RDD)
- Marcel Dionne & Fils inc. 2 154.40 \$
Deux palettes de chlore liquide – Inventaire d'hiver
- Robert Boileau inc. 41 620.95 \$
Surfaceuse Zamboni usagée/révisée au propane
- Tourisme Côte-Nord|Duplessis 955.21 \$
Cotisation 2016

Point 9.Rapport des conseillers

Mme Annie Gosselin fait une dernière collecte d'information auprès du conseil pour les recherches d'affiches.

M. John Pineault proposera une résolution afin de demander à la Sépaq Anticosti de ramener le service de réservations au bureau de Port-Menier. De plus, il planifie une rencontre avec les différents employeurs pour discuter de la rétention des travailleurs.

M. Jean-François Auclair rappelle qu'il y aura renouvellement des cours de secourisme en milieu de travail ce printemps pour le service incendie et que les places supplémentaires seront offertes aux entreprises locales. Aussi, un citoyen l'a approché pour l'ajout d'un lampadaire sur la rue des Menier. Une demande écrite devrait nous être expédiée.

M. Stefan Tremblay nous informe qu'il a cessé les recherches pour un nouveau véhicule pour l'instant. Le projet est remis ultérieurement ou lorsque le besoin sera plus présent.

Point 10. Résolution # 16-01-005Constat de vacance au poste de maire

ATTENDU la lettre de démission de M. Jean-François Boudreault, maire, reçue le 7 décembre 2015 et effective le 31 décembre 2015 déposée à la séance ordinaire du conseil le 7 décembre 2015;

ATTENDU l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le jour du scrutin sera fixé dans les trente (30) prochains jours suivant la présente séance parmi les dimanches compris dans les quatre (4) prochains mois;

ATTENDU QUE M. Stefan Tremblay a été désigné pour être le maire suppléant;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de déclencher une élection partielle.

Point 11. Résolution # 16-01-006

Renouvellement de la cotisation annuelle – A.D.M.Q.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion annuelle de Mme Véronique Rodgers, directrice-générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la somme de 432 \$ ainsi qu'à l'assurance offerte au coût de 294 \$, le tout plus les taxes applicables.

Point 12. Résolution # 16-01-007

Réparation de la tête de pompe submersible et du moteur – Distribution J.R.V. inc.

ATTENDU QU'une pompe de puits brisée a été remplacée en novembre dernier;

ATTENDU QU'il est essentiel d'avoir une pompe en inventaire;

ATTENDU QUE l'achat d'une pompe de puits neuve est évalué à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité de faire réparer la pompe de puits submersible chez Distribution J.R.V. inc. au coût de 3 919.02 \$ plus le transport et les taxes applicables.

Point 13. Résolution # 16-01-008

Achat d'une surfaceuse Zamboni usagée/révisée – Robert Boileau inc.

ATTENDU la visite des inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.) en juillet dernier;

ATTENDU la décision no. 1 de la C.S.S.T. stipulant que l'utilisation de la surfaceuse à glace montée sur le tracteur Ford 3600 est interdite à l'intérieur de l'aréna puisqu'il n'y a aucun moyen de prévenir ou d'éliminer les gaz toxiques provenant du moteur du tracteur;

ATTENDU QU'il est suggéré de changer l'équipement déficient ou de le modifier afin de le rendre conforme;

ATTENDU QUE toutes les possibilités ont été envisagées, soit de modifier le tracteur Ford 3600, le remplacer ou de faire l'achat d'une nouvelle surfaceuse;

ATTENDU QUE Robert Boileau inc. est prêt à nous racheter pour la somme de 5 000 \$ la surfaceuse acquise en 2009 au coût de 10 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité offrira en soumission le tracteur de ferme Ford 3600;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une surfaceuse Zamboni usagée/révisée pour la somme de 39 500 \$ ainsi que quatre (4) bouteilles de propane 33 lb pour 1 700 \$. De ce montant sera déduit 5 000 \$ pour le retour de la surfaceuse TMA 200. La Municipalité assumera aussi le transport maritime et terrestre des deux surfaceuses.

Point 14. Résolution # 16-01-009

Entente avec Hydro-Québec – Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie et d'éclairage extérieur auprès de la clientèle résidentielle de l'île d'Anticosti

ATTENDU le programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie et d'éclairage extérieur auprès de la clientèle résidentielle de l'île d'Anticosti proposée par Hydro-Québec;

ATTENDU QU'Hydro-Québec s'engage à fournir les produits admissibles qui pourront être installés et à verser à la Municipalité un montant de 20 \$ par logement pour la gestion du programme ainsi que 4 \$ pour chaque ampoule à DEL remplaçant une ampoule à incandescence;

ATTENDU QUE la Municipalité doit informer la clientèle visée sur les différents services et les activités du programme ainsi que désigner une ou des ressources afin de mettre en œuvre le programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de désigner Mme Véronique Rodgers, directrice générale, signataire de l'entente proposée par Hydro-Québec pour la promotion, la gestion et l'implantation du programme des produits économiseurs d'eau et d'énergie et de l'éclairage extérieur auprès de la clientèle résidentielle de l'île d'Anticosti.

Point 15. Résolution # 16-01-010

Dépôt d'un mémoire – Évaluation environnementale stratégique

ATTENDU QUE le gouvernement procède à une acquisition de connaissances par la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et également une ÉES propre à l'île d'Anticosti;

ATTENDU QU'il est possible de déposer un mémoire sur le sujet et que cela correspond parfaitement au mandat du Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (CVIEPA);

ATTENDU le travail effectué en collaboration entre la Municipalité et le CVIEPA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'accepter le mémoire proposé par le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.

Point 16. Résolution # 16-01-011

Plan hybride annoncé pour le désenclavement hivernal - Société des traversiers du Québec

ATTENDU l'annonce publique du 7 janvier 2016 de la Société des traversiers du Québec et le ministère des Transports du Québec concernant le désenclavement hivernal de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord;

ATTENDU QUE la solution proposée est beaucoup moins avantageuse que les cinq (5) dernières années pour l'île d'Anticosti;

ATTENDU QUE seules les denrées périssables seront acceptées et subventionnées, qu'elles proviendront de trois (3) fournisseurs ciblés et devront faire la route jusqu'à Nathasquan pour se rendre à Port-Menier;

ATTENDU QUE la communauté de l'île d'Anticosti ne profitera pas de la desserte maritime et ne pourra recevoir d'autres fournitures ou équipements de première nécessité;

ATTENDU QUE la subvention pour un passager du transporteur aérien régulier n'est augmentée que de 10 % à destination de Sept-Îles durant la période d'arrêt de la desserte maritime;

ATTENDU QUE les résidents de Port-Menier voyagent beaucoup plus vers Sept-Îles en raison de l'offre des produits et services ainsi que sa proximité des grands centres;

ATTENDU QUE le maximum de subvention attribuée n'est jamais atteint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité de demander à la Société des traversiers du Québec ainsi qu'au ministère des Transports du Québec de réviser leur proposition afin de mieux répondre aux besoins de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Point 17. Résolution # 16-01-012

Nouveau signataire pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

ATTENDU la vacance au poste de maire, signataire pour et au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. John Pineault, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de désigner M. Stefan Tremblay, maire suppléant, pour signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti en remplacement de M. Jean-François Boudreault.

Point 18.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Deux personnes sont présentes.

Aucune question. Les personnes sont intervenues au cours de la séance.

Point 19. Résolution # 16-01-013

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 23.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Stefan Tremblay
Maire suppléant

Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière